

bestimmt: Gesetzgebung, Verordnungen und Rechtsverfahren. Die Rechtswissenschaft ist die einzige Wissenschaft, die in Inhalt und Verfahren weitestgehend vom Staat abhängig ist. Ein durch einen Fehler im Informationssystem falsch informierter Anwalt – aber auch Richter – kann jedem Klienten, damit jedem Bürger, Schaden zufügen. Gedruckte Information ist hier nach wie vor sicherer. Daraus entsteht ein nicht unberechtigtes Misstrauen gegen die elektronische Information. Die Optimierung der elektronischen Informationsversorgung ist von daher ein dringender gesellschaftlicher Bedarf. Trägt hier deshalb der Staat nicht eine besondere Verantwortung wie für das gesamte Rechtssystem? Der Staat braucht nicht alles selbst zu tun, aber er könnte wesentliche Hilfestellung geben für den Aufbau und die Koordinierung der benötigten Rechtsinformationssysteme.

## **Résumé: La fin des livres? Avenir de la publication et de la bibliothèque juridiques**

Un juriste allemand reconnu<sup>1</sup> soutenait dans un article paru en 1997 que la publication incontrôlée sur Internet de documents à caractère juridique pourrait entraîner des conséquences fâcheuses pour l'Etat de droit. Parti de cette préoccupation, l'auteur de la présente contribution examine si et dans quelle mesure les développements récents dans le domaine de la publication et de la sécurité sur la Toile ont pu modifier cette vision peu optimiste d'il y a six ans.

Avec l'avènement d'Internet on assiste, selon l'auteur, à un changement de paradigme en matière de publication et d'échange de documents professionnels. La nouvelle tendance favorise la publication des documents sur format électronique ainsi que l'utilisation d'Internet pour leur distribution au dépens de l'impression sur papier et des réseaux de distribution traditionnels jugés très coûteux. A ce titre, l'utilisation des Preprint-Servers par les physiciens du monde entier pour la publication de leur documents est une expérience exemplaire.

---

<sup>1</sup> WOLFGANG HOFFMANN-RIEM, "Das Fachbuch in das Cyberspace? Zur Zukunft der elektronischen Information", in: *Wirtschafts- und Medienrecht in der offenen Demokratie, Freundesgabe für Friedrich Kübler zum 65. Geburtstag*, Heidelberg 1997.

L'auteur, un spécialiste renommé en matière de bibliothèques électroniques, examine ensuite les implications que ce changement de paradigme ainsi que la commercialisation des publications électroniques ont sur le travail des bibliothèques et surtout sur leurs difficultés financières endémiques. Le dénombrement des "downloads" démontre une baisse de la consultation des publications électroniques. La grande majorité des accès ne concerne qu'un petit pourcentage de l'offre électronique mise à disposition (publications et bases de données confondues). Selon l'auteur, cela devrait amener les bibliothèques à abandonner leur passion "de collectionneur" et à opter pour une politique d'abonnements aux produits électroniques basée sur des critères de qualité et de rentabilité.

L'influence des nouvelles tendances de divulgation de documents par Internet se fait aussi ressentir dans le monde des publications juridiques. L'ampleur du changement de paradigme dans ce secteur est étroitement liée aux différentes traditions juridiques ainsi qu'aux habitudes de la profession. Ainsi l'importance primordiale de la recherche du précédent dans le système de "case law" aux Etats Unis a considérablement favorisé le développement de bases de données et de bibliothèques électroniques telles que Lexis/Nexis et Westlaw. Il en va autrement pour les systèmes juridiques de l'Europe continentale qui sont plutôt axés sur la consultation de la loi et des commentaires, ce qui favorise le recours aux produits imprimés. La prépondérance des produits d'impression dans la publication juridique semblerait ainsi pour l'instant assurée, du moins dans la partie germanophone du continent. Quant aux habitudes des professionnels du droit, elles sont en constante évolution, comme le montre l'exemple de l'Autriche où depuis 1999 il est possible d'introduire une action en justice par voie électronique au moyen d'une signature numérique.

La mise à disposition et la consultation des publications juridiques sur format électronique n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années et cela malgré la réticence des maisons d'édition d'ouvrages juridiques. Mais l'augmentation de l'offre s'est aussi accompagnée de l'accroissement des coûts et des difficultés liés à la recherche de l'information pertinente.

Selon l'auteur, les juristes s'attendent à ce que l'offre électronique puisse simplement et de façon plus économique remplacer les publications imprimées. Ainsi, de nouvelles formes d'organisation interne à la profession qui permettent une diffusion efficace et peu coûteuse de l'information, telles que les bases de données en ligne et les portails

dédiés, seraient tout à fait envisageables. Cela nécessite une certaine coopération entre différents fournisseurs d'informations à l'intérieur de chaque pays ainsi qu'entre différents pays, par exemple au niveau de l'Union Européenne. Pareille coopération encouragerait l'utilisation de méta-données communes et de normes techniques compatibles. Le fait que le droit soit "le" domaine étatique et centralisé par excellence, devrait rendre une telle coopération possible. Par contre, le rôle prépondérant du droit national constituerait un obstacle à une coopération étendue au niveau mondial. Ainsi, la création d'une centrale de publications semblable à celle utilisée par les physiciens n'entre actuellement pas en ligne de compte dans le domaine juridique.